

2011

Une Année européenne
du bénévolat
et du volontariat
en France



2011, année européenne du bénévolat et du volontariat



ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



www.associations.gouv.fr



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	5
2011, ANNÉE EUROPÉENNE DU BÉNÉVOLAT ET DU VOLONTARIAT « CHANGEZ LES CHOSES : DEVENEZ BÉNÉVOLES, DEVENEZ VOLONTAIRES »	6
PRIORITÉS NATIONALES DE L'ANNÉE EUROPÉENNE 2011	8
PROGRAMME NATIONAL	10
CAMPAGNE DE LABELLISATION	13
BILAN ET PERSPECTIVES	15
COMITÉ DE PILOTAGE DE 2011, ANNÉE EUROPÉENNE DU BÉNÉVOLAT ET DU VOLONTARIAT	17



ÉDITORIAL

2010 était l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Quoi de plus logique que de faire de 2011 celle du bénévolat et du volontariat ? Secrétaire d'État en charge de la Jeunesse et de la Vie associative, j'ai bien sûr accueilli cette initiative avec grand enthousiasme.

Cette année européenne a été pour le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative l'occasion de mettre en valeur, partout sur notre territoire, l'engagement des millions de bénévoles et des milliers de volontaires qui se mettent quotidiennement au service de leurs concitoyens, le plus souvent dans l'ombre et dans la plus grande discrétion.

Pourtant, que serait la vie sociale, culturelle, sportive de notre pays sans eux ? L'Année du Bénévolat et du Volontariat a été avant tout la leur, afin qu'ils soient mis sur le devant de la scène, pour une fois dans la lumière.

Le 7 février dernier, en Seine-Saint-Denis, j'ai lancé cette année européenne, qui a été jalonnée par de nombreux événements : conférences, week-ends de célébration, campagnes de sensibilisation des jeunes, forums...

Elle s'est achevée, le 16 décembre, à la Bibliothèque nationale de France, lieu de savoir et de connaissance, lieu de la jeunesse, des étudiants et des lycéens.

Cette année a été d'une richesse extraordinaire. Riche en projets, riche en réalisations. Ce sont ainsi 524 projets locaux et 203 projets régionaux et nationaux qui ont été labellisés « Année européenne du Bénévolat et du Volontariat » : je tiens d'ailleurs à saluer les associations, les collectivités et les entreprises qui ont participé à cette dynamique.

En 2011, de grandes avancées ont eu lieu en matière de reconnaissance et de promotion de l'engagement des bénévoles : prémajorité associative, valorisation du bénévolat, reconnaissance des acquis...

Le Service civique, lancé en mars 2010, permet à des jeunes, de 16 à 25 ans, de s'engager pour quelques mois dans une association pour y conduire des missions d'intérêt général.

Depuis 2010, près de 20 000 jeunes se sont engagés en Service civique. Ils seront 25 000 en 2012.

La plupart de ces jeunes, qui comprennent si tôt l'intérêt d'offrir de son temps libre à autrui, manifestent par la suite l'envie de continuer à s'investir, de s'engager pour les autres, pour donner du sens à leur vie.

L'Année européenne du Bénévolat et du Volontariat vient de s'achever ; mais, en tant que secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de la Vie associative, et femme engagée depuis mon plus jeune âge au service des causes qui me tiennent à cœur, je continuerai, à accompagner tous les bénévoles, tous les volontaires, dans toutes les merveilleuses initiatives qui sont les leurs !

Jeannette Bougrab

Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de la Vie associative



2011, ANNÉE EUROPÉENNE DU BÉNÉVOLAT ET DU VOLONTARIAT « CHANGEZ LES CHOSES : DEVENEZ BÉNÉVOLES, DEVENEZ VOLONTAIRES »

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'année 2011 a été désignée par le Conseil des ministres et le Parlement européens « Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active ».

L'adoption de cette décision a représenté un engagement politique fort des États membres.

C'était également l'aboutissement d'une campagne très active du secteur associatif.

L'année 2011 a mis à l'honneur les millions de bénévoles et de volontaires qui chaque jour donnent de leur temps, mettent leur énergie, leurs compétences au service de la fraternité, de la solidarité et de la vie dans la cité.

Objectifs de l'année européenne

L'année 2011 a porté sur la promotion de l'ensemble des activités d'engagement bénévole et volontaire, à tout âge et pour toute la société et visait à :

- 1. œuvrer à la mise en place d'un cadre propice au bénévolat et volontariat dans l'Union européenne ;**
- 2. donner des moyens d'agir aux organisateurs d'activités de bénévolat et de volontariat** pour améliorer la qualité de ces dernières, aider les organisateurs à mettre en œuvre de nouveaux types d'activités de bénévolat et de volontariat et encourager la mise en réseau, la mobilité, la coopération et l'établissement de synergies ;
- 3. reconnaître les activités de bénévolat et de volontariat** afin d'encourager la mise en place d'incitations appropriées pour les particuliers, les entreprises et les organisations encadrant des bénévoles et des volontaires et obtenir, au niveau de l'Union européenne et dans les États membres, une reconnaissance des capacités et des compétences acquises dans le cadre du bénévolat et du volontariat, de la part des responsables politiques, des organisations de la société civile, des institutions publiques, du secteur de l'enseignement formel et non formel et des employeurs ;
- 4. sensibiliser l'opinion publique à la valeur et à l'importance du bénévolat et du volontariat.**

Organisation de l'année en Europe et en France

La Commission européenne était chargée de la coordination de l'année au niveau européen. Elle a défini et mis en œuvre son programme et contribué au financement des événements organisés par les États membres selon le mécanisme du cofinancement européen. Sur un budget de 8 millions d'euros dédiés à l'année en 2011 par l'Union européenne, 3,7 millions ont été consacrés aux programmes des coordinations nationales qui ont dû abonder en partie ce montant.

En France, la direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (DJEPVA) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative a été désignée coordinateur national.

Elle a assuré le pilotage de l'année en partenariat avec un comité qui a travaillé sur les priorités nationales et leur application. Le comité de pilotage était composé de représentants d'associations dont celles du collectif « Alliance EYV 2011 » France, de collectivités territoriales, d'entreprises, d'administrations et d'institutions...

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative a travaillé de manière concertée et dans la continuité des travaux engagés en matière de bénévolat lors de la Conférence de la vie associative qui s'est tenue en décembre 2009 et de l'adoption de la loi relative au service civique adoptée en mars 2010.



PRIORITÉS NATIONALES DE L'ANNÉE EUROPÉENNE 2011

La décision du Conseil de l'Union Européenne du 27 novembre 2009 précisait que le terme « activités de volontariat » de l'intitulé de l'année faisait référence « à tous les types d'activités de volontariat, formelles, non formelles ou informelles, qui sont exercées par des personnes de leur plein gré, de leurs propres choix et motivation et sans objectif de gain financier. (...) Ils ne remplacent pas les emplois professionnels et rémunérés mais constituent une valeur ajoutée pour la société ».

En France, cet engagement désintéressé prend deux formes principales, le bénévolat et le volontariat. Les quatre priorités ont pris en compte de manière spécifique chacune de ces formes.

À l'issue de la consultation du comité de pilotage, quatre priorités nationales ont été retenues :

1. Promouvoir la dimension européenne de l'engagement bénévole et volontaire par :

- l'échange de bonnes pratiques par l'information sur les modalités de l'engagement dans les autres pays européens ;
- la mise en réseau des acteurs européens par leur identification et celle de leurs pratiques ;
- le développement des opportunités de mobilité européenne offertes aux bénévoles et aux volontaires par les programmes européens ou nationaux.

2. Développer l'engagement bénévole et volontaire par :

- Une augmentation du nombre de bénévoles, de volontaires et d'engagés du service civique ;
- La fidélisation des bénévoles et des volontaires engagés.

3. Mieux reconnaître¹ l'engagement bénévole et volontaire en :

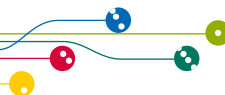
- soulignant l'importance sociale et économique de l'engagement dans la société et les territoires ;
- soulignant les compétences au cœur de l'engagement bénévole et volontaire.

1. On entend par « reconnaissance » l'ensemble des moyens mis en œuvre pour que l'importance de la contribution de l'engagement individuel ou collectif soit visible, prise en considération et identifiée systématiquement et à sa juste valeur par l'ensemble des composantes de la société.

4. Mieux valoriser² l'engagement bénévole et volontaire en :

- développant les outils permettant la valorisation de l'engagement ;
- travaillant avec le secteur de l'éducation formelle pour accroître la valorisation de l'engagement ;
- travaillant avec les acteurs de la politique de l'emploi.

2. Par « valorisation », on entend un mode de reconnaissance qui consiste en une contrepartie matérielle mais disproportionnée donnée au don de temps et qui n'altère pas son caractère gratuit et désintéressé.



PROGRAMME NATIONAL

La mise en œuvre de l'Année européenne du Bénévolat et du Volontariat s'est traduite par un partenariat permanent entre le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, coordinateur national et les acteurs concernés pour :

- 1. définir et mettre en place un cadre favorable au développement d'initiatives** sur l'ensemble du territoire, les soutenir en mettant à disposition des outils pédagogiques ;
- 2. informer le grand public et accroître la visibilité de l'année européenne** par la réalisation et la diffusion en grand nombre d'outils de communication, supports aux manifestations portées par les acteurs qui ont initié des actions dans le cadre de l'année européenne ;
- 3. valoriser les actions, les projets et les bonnes pratiques** par la création d'une rubrique Internet dédiée à l'année et par l'organisation d'une campagne de labellisation ;
- 4. contribuer à l'avancement des sujets d'intérêt national et des objectifs de l'année européenne 2011** notamment par la réalisation d'études, et l'organisation et la participation à des groupes de travail et des colloques en France et en Europe.

Les grands rendez-vous de l'Année européenne du Bénévolat et du Volontariat soutenus dans le cadre du programme national par le ministère :

Lancement de l'Année européenne, le 7 février à Paris et en Seine-Saint-Denis

Le lancement de l'Année européenne en France a été effectué par la secrétaire d'État le 7 février 2011 à l'occasion d'une réception des membres du comité de pilotage au ministère puis d'une réunion publique, en Seine-Saint-Denis.

Conférence « Pour une Europe des volontariats », le 9 février à Paris

Le 9 février, s'est tenue la conférence « Pour une Europe des volontariats » organisée par l'Agence du Service civique (ASC), l'Agence du programme européen Jeunesse en action (AFPEJA) et l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). Un grand nombre de jeunes Européens ont pu échanger et témoigner de la diversité des engagements et des initiatives en Europe.

Tour européen du bénévolat et du volontariat, du 14 au 20 avril à Paris

L'étape française du Tour s'est déroulée à Paris, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, du 14 au 20 avril. Plus de 120 associations ont été mobilisées par le ministère coordinateur de l'Année européenne et ses partenaires (Mairie de Paris, institutions européennes, Collectif associatif Alliance EYV). Ceux-ci, aux côtés d'associations locales et d'entreprises, ont assuré tant l'accueil que les animations, les débats et les rencontres qui ont jalonné cette semaine.

Au total, l'événement a suscité l'intérêt d'environ 9 000 visiteurs et a bénéficié d'une bonne couverture dans les médias.

Week-end festif dédié au volontariat des jeunes en Europe, les 7 et 8 mai à Sommières

L'Agence du programme européen Jeunesse en action (AFPEJA), l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et l'Agence du Service civique (ASC), ont organisé un week-end festif et de réflexion, ouvert à tous pour célébrer l'engagement et le volontariat des jeunes en Europe et en faire la promotion, les 7 et 8 mai 2011 à Sommières (Languedoc-Roussillon). Plusieurs centaines de jeunes ont participé à ces rencontres, en présence de la secrétaire d'État.

Journée de l'Europe, le 9 mai, dans toute la France

Partout en France, le 9 mai, des dizaines de structures ont placé les Journées de l'Europe aux couleurs de l'Année européenne du Bénévolat et du Volontariat.

À l'initiative de la Commission européenne et en partenariat étroit avec de nombreux acteurs, le Parvis de l'Hôtel de Ville de Paris a accueilli un village européen et fait un focus sur l'Année du Bénévolat et du Volontariat.



Semaine de sensibilisation des jeunes du 17 au 23 octobre dans toute la France

Une action de sensibilisation des jeunes à l'engagement par des ambassadeurs bénévoles et volontaires s'est tenue tout au long de l'année et plus particulièrement pendant la semaine du 17 au 23 octobre. Le collectif associatif « Alliance EYV 2011 » a choisi de promouvoir l'engagement des jeunes, dans le cadre des priorités retenues par le comité de pilotage de l'année. Avec le soutien des différentes directions du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative (la DJEPVA, la DGESCO, la DREIC, le CNDP, le délégué national à la vie lycéenne), le collectif a produit des outils pédagogiques, assuré des formations des ambassadeurs et organisé des séances de sensibilisation à l'engagement des jeunes dans le cadre scolaire et extrascolaire. L'action conduite sur l'ensemble de la France, par des dizaines d'associations et des centaines de bénévoles, a permis de toucher des milliers de jeunes et sera poursuivie au-delà de 2011.

Conférence « Entreprises/associations : vers de nouveaux transferts de compétences » le 27 octobre à Paris

À l'occasion du Forum national des associations et fondations qui s'est tenu le 27 octobre 2011 à Paris et a rassemblé plusieurs milliers d'associations et d'acteurs concernés par ce champ, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative a organisé une conférence sur le transfert de compétences entre entreprises et associations dans le cadre de leurs partenariats. La secrétaire d'État a échangé avec des présidents d'association et des directeurs d'entreprise notamment sur les formes de partenariat que sont le mécénat et le bénévolat de compétences et qui constituent des formes de sensibilisation à l'engagement des actifs. Une centaine de personnes assistait à cette conférence.

Clôture de l'année européenne, le 16 décembre, à Paris

La clôture de l'année organisée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative a réuni tous les acteurs et les institutions qui ont participé à cette année et à la réalisation de ses objectifs, autour de la présentation d'actions emblématiques.

CAMPAGNE DE LABELLISATION

La campagne de labellisation de projets valorisant les objectifs nationaux de l'année européenne a eu lieu tout au long de l'année 2011.

La labellisation des projets a permis de faire connaître toutes les actions menées au niveau international, national, régional ou local, de les valoriser et de faire bénéficier les promoteurs de kits de communication pour leurs événements.

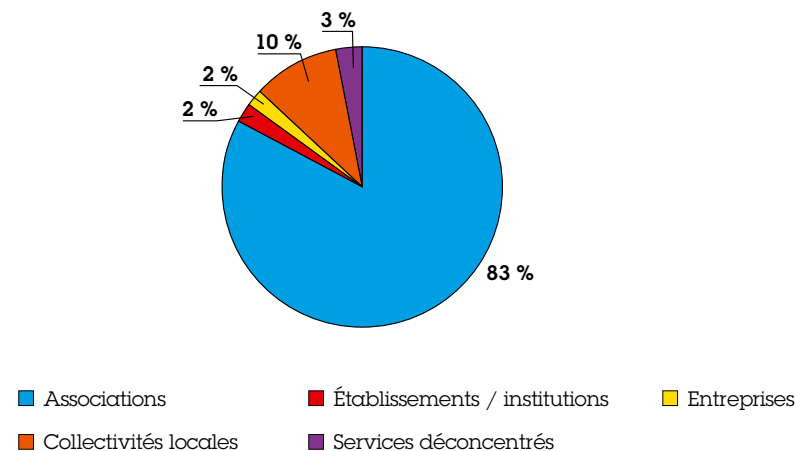
Les projets labellisés répondaient aux objectifs nationaux de l'année européenne :

- promotion de la dimension européenne de l'engagement ;
- développement de l'engagement bénévole et volontaire ;
- reconnaissance de l'engagement bénévole et volontaire ;
- valorisation de l'engagement bénévole et volontaire.

Au final, ce sont ainsi :

- 524 projets locaux ;
- 203 projets régionaux ou nationaux ;
- plus de 2 millions de personnes déclarées touchées par les projets ;
- 83 % des promoteurs de ces projets sont des associations, viennent ensuite les collectivités locales, les directions régionales ou départementales chargées de la jeunesse et de la vie associative, les entreprises et des établissements ou institutions divers.

Des associations largement mobilisées tout au long de l'année



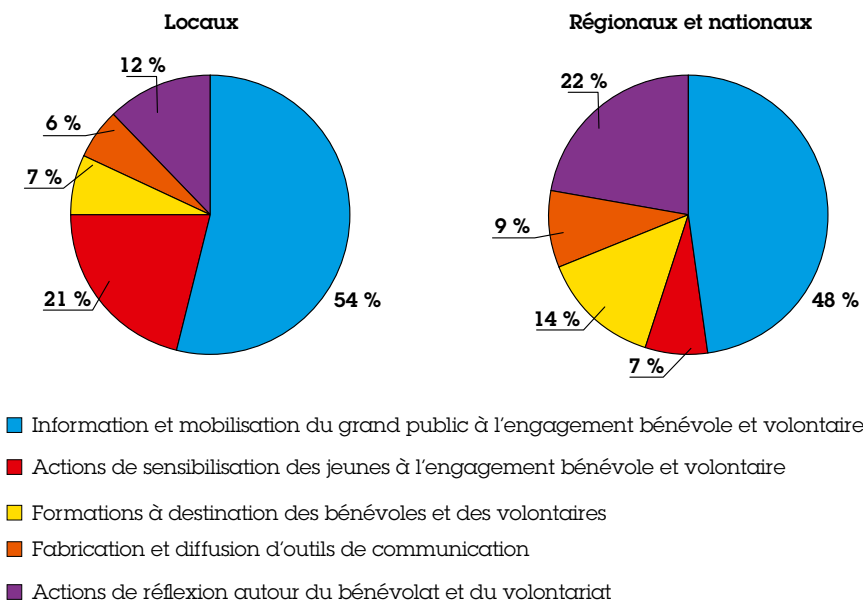


Une volonté de mobiliser largement le grand public

En fonction des porteurs de projets et des publics visés, les actions ont pris différentes formes :

- Information et mobilisation du grand public à l'engagement bénévole et volontaire : forums associatifs, fêtes, remises de prix, concerts, festivals, portes ouvertes...
- Actions de sensibilisation des jeunes à l'engagement bénévole et volontaire.
- Formations à destination des bénévoles et des volontaires.
- Fabrication et diffusion d'outils de communication : publications diverses, sites internet et intranet, expositions...
- Actions de réflexion autour du bénévolat et du volontariat : conférences, colloques, séminaires...

Types de projets labellisés



Retrouvez tous les projets labellisés :

www.associations.gouv.fr, rubrique Vie associative - l'Europe

BILAN ET PERSPECTIVES

Extraits du discours de Jeannette BOUGRAB, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de la Vie associative, à l'occasion de la clôture de l'année européenne.

« 16 millions de Français de plus de 18 ans sont bénévoles ou volontaires dans des associations. [...] C'est à eux que cette année a voulu rendre hommage et à l'ensemble des associations, fondations, collectivités et autres structures qui les accueillent. [...] »

Cette année a permis de donner de la visibilité à des actions, à vos actions, que nous sommes fiers d'accompagner et de valoriser autant que possible.

Les institutions européennes ont su mettre à profit la visibilité apportée par l'année européenne pour faire adopter des textes de reconnaissance de cet engagement, apporter des soutiens financiers et organiser des événements médiatiques comme le Tour européen.

Les associations se sont mobilisées, nombreuses, autour de cette année qui a placé sur le devant de la scène les bénévoles et les volontaires qui sont à la base de leur action, tout comme les associations sont elles-mêmes le projet auquel ils adhèrent et qu'ils construisent collectivement.

Nombreuses ont été les entreprises à se mobiliser pour informer et sensibiliser leurs salariés sur le bénévolat, à travers des projets et des actions d'une très grande variété et inventivité. [...]

Nombreuses ont été les collectivités à organiser des forums, à proposer des missions de service civique et, bien sûr, à honorer leurs sapeurs-pompiers volontaires.

L'État a pris, lui aussi, sa part à la réalisation des objectifs de l'année européenne.

Le premier objectif était de promouvoir la dimension européenne de l'engagement bénévole et volontaire. Nous avons ainsi soutenu la participation d'associations à des colloques européens pour permettre l'échange entre associations et l'émergence ou la consolidation de réseaux. [...]

Nous avons favorisé le développement des opportunités de mobilité européenne offertes aux bénévoles et aux volontaires, notamment par le soutien aux activités menées conjointement par l'Office franco-allemand pour la jeunesse et l'Agence du service civique pour promouvoir le volontariat franco-allemand, mais aussi en étroite partenariat avec l'INJEP qui est notre Agence française du programme Jeunesse en action.

Le deuxième objectif était de développer l'engagement bénévole et volontaire.

La hausse progressive du nombre d'engagés de service civique est la preuve de notre engagement en la matière.

Je veux également rappeler la promulgation de la loi du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers qui clarifie et conforte le cadre juridique de ce dernier.

La promulgation de la loi du 28 juillet 2011 facilite la création et la gestion d'associations déclarées par des mineurs dès 16 ans.

Nous nous sommes associés au projet de sensibilisation des jeunes porté par le collectif associatif Alliance EYV France.

Nous avons bien sûr continué à soutenir financièrement les grandes associations, fédérations et réseaux qui participent au développement du bénévolat et du volontariat ainsi que le Fonds du Développement de la Vie Associative (FDVA) qui apporte un soutien de crédits publics à la formation des bénévoles. Les 10 millions d'euros qui y sont consacrés annuellement permettent d'assurer la formation de 120 000 à 150 000 bénévoles associatifs de tout secteur (excepté le sport où la formation bénéficie d'un fonds distinct dédié géré par le CNDS).

Le troisième objectif était de mieux reconnaître l'engagement bénévole et volontaire.

En termes de connaissance, des chiffres-clés du bénévolat sont disponibles sur www.associations.gouv.fr. D'autres enquêtes sur la vie associative nous aideront à mieux piloter les politiques publiques dans les années à venir.

Un éclairage a été apporté à l'engagement à travers la médiatisation d'événements locaux, régionaux et nationaux et la labellisation de projets.

Enfin, notre dernier objectif était de valoriser l'engagement bénévole et volontaire.

Le guide de la valorisation comptable du bénévolat contribuera à sa meilleure prise en compte.

Le portefeuille de compétences réalisé par un groupe interassociatif animé par le ministère et disponible sur le site www.associations.gouv.fr, aidera tous les bénévoles à identifier et formuler les compétences acquises à travers leur expérience bénévole, lorsqu'ils souhaitent les faire reconnaître et valoriser dans leur parcours étudiant ou pour leurs recherches d'emploi.

L'engagement étudiant est actuellement reconnu dans près d'un tiers des universités, principalement sous la forme d'unités d'enseignements libres ou de crédits d'études. Cette reconnaissance est appelée à prendre de l'ampleur avec la signature, le 26 mai 2011, de la Charte pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant, entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Conférence des présidents d'université et les principales organisations étudiantes.

Enfin, concernant le service civique, un décret a été pris, daté du 24 août 2011 et relatif aux modalités de valorisation du service civique dans les formations post-baccalauréat. Je rappelle également que des conventions de partenariat sont signées avec de grandes entreprises pour promouvoir la reconnaissance et la valorisation de l'expérience des jeunes en service civique.

Encore une fois, si j'illustre aujourd'hui quelques-unes de nos réalisations, c'est pour souligner à quel point elles témoignent d'un engagement constant à vos côtés, engagement qui continuera dans les années à venir.

Car si cette belle initiative qu'a été l'Année européenne du Bénévolat et du Volontariat s'achève, notre investissement commun en faveur de la vie associative et de tous ses acteurs continuera, renforcé et revigoré par ce temps fort que nous avons vécu ».

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE 2011, ANNÉE EUROPÉENNE DU BÉNÉVOLAT ET DU VOLONTARIAT

Coordinateur

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

Réseaux et plates-formes associatives

Le collectif « Alliance EYV 2011 » France, et ses membres ci-après :

- Afev
- AnimaFac
- CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire)
- COFAC (Coordination des fédérations des associations de culture et de communication)
- CNOSF (Comité national olympique et sportif français)
- CPCA (Conférence permanente des coordinations associatives)
- Croix rouge française
- Espace bénévolat
- Fondation du bénévolat
- France bénévolat
- Ligue de l'enseignement
- Old-up (membre de la plate-forme Age)
- Parlement européen des jeunes
- Passerelles et compétences
- Réseau national des maisons d'associations
- Scouts et guides de France
- Secours populaire
- Société nationale de sauvetage en mer
- Unis-cité

Autres acteurs de la vie associative membres du comité de pilotage

Babel international

Centre d'information et documentation jeunesse

Eveil

Fédération française du bénévolat et de la vie associative

Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

Jeunes européens France



Instance de consultation auprès du Premier ministre

HCVA (Haut Conseil à la Vie associative)

Élus

Assemblée des départements de France

Assemblée nationale

Association des maires de France

Association des régions de France

Mairie de Paris

Sénat

Autres acteurs

CIDES (Chorum initiatives pour le développement de l'économie sociale)

CJD (Centre des jeunes dirigeants)

Conférence des grandes écoles

Conférence des présidents d'université

Fondation Alcatel - Lucent

Fondation Orange

Fondation PPR

Fondation RATP

Fondation SFR

Fondation SNCF

IMS Entreprendre pour la cité

La Banque Postale

La Poste

Medef

Pôle Emploi

Société Générale

Uniformalion

Administrations et structures publiques

Représentation en France de la Commission européenne

Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne

Parlement européen - Bureau d'information pour la France

Secrétariat général aux Affaires européennes

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

Ministère de la Ville

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration

Ministère de la Culture et de la Communication

Ministère de la Justice et des Libertés

Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale

Ministère des Sports

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Agence du Service civique

Agence Europe-Éducation-Formation France

Agence française du programme européen Jeunesse en action

Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire

Office franco-allemand pour la Jeunesse

ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

www.associations.gouv.fr